MS109

Micromedia Limited

The contents of this microfiche are copyright by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in copyright matters.

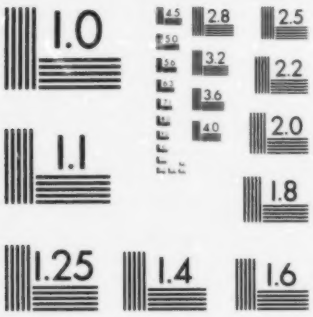

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document.
If the pages of the document are less clear than this statement it is due to the poor photographic quality of the document.

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

24x

Canada's New Free Trade Agreement

Canada

CANADA'S CULTURE INDUSTRIES

Canadians care about their distinct and unique culture. To a large extent cultural activity defines the special Canadian identity.

Because the Government recognizes this, it supports the industries which make the sharing of our own ideas, images and experiences possible.

Culture is a large industry in Canada — over $10 billion a year. Thousands of Canadians work in book and magazine publishing, film, video and music production, TV and radio programming.

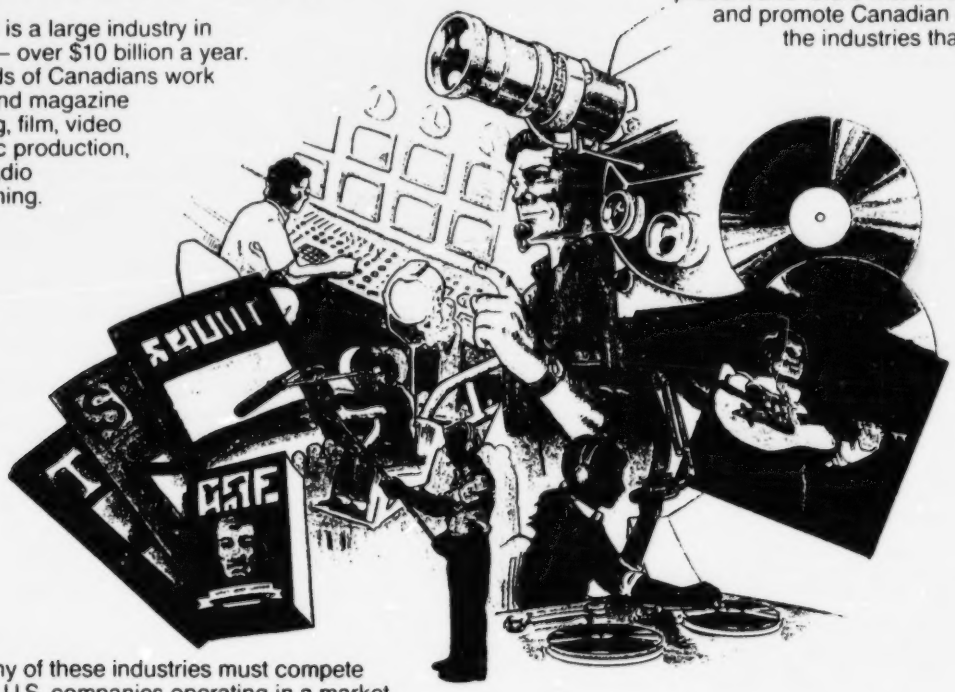

Yet many of these industries must compete with giant U.S. companies operating in a market 10 times our size.

Over the years, Canadian governments have put in place measures to develop these industries and to promote and deliver cultural material to as many Canadians as possible.

In negotiating the new Free Trade Agreement with the U.S., Canada had to secure and enhance trade between the two countries. But at the same time we had to keep our ability to support culture.

Here's what we obtained from the Agreement:

CULTURE AND THE FREE TRADE AGREEMENT

First, the Government made a commitment to Canadians that their unique cultural identity would be protected. This promise was kept. The new Agreement does nothing to prevent present and future measures to protect and promote Canadian culture and the industries that support it.

The following industries, with limited exceptions, are not covered under the Agreement:

- publishing,
- film and video,
- audio and video music recording, and
- broadcasting and cable.

This exemption includes production, distribution, sale and exhibition.

FILM DISTRIBUTION

The Agreement does not alter Canada's commitment to meet the concerns of Canada's film distribution sector. The Government intends to ensure that Canada is treated as a separate market for film distribution rights.

TARIFF CUTS

Under the Agreement, Canada and the U.S. will phase out tariffs on:

- printed material,
- tapes,
- phonograph records, and
- exposed film.

This means lower prices for Canadian consumers and lower costs for Canadian producers of sound and video recordings and films.

CABLE TV AND INTELLECTUAL PROPERTY

Canada will protect by law those intellectual property owners, both Canadian and American, whose copyrighted works are redistributed over cable TV. The U.S. also will give non-discriminatory treatment to Canadian intellectual property rights holders in similar circumstances in the U.S.

PERIODICALS

Canada will no longer require that Canadian periodicals be typeset and printed in Canada in order for Canadian firms advertising in them to deduct these expenses for income tax purposes.

This change should help Canadian periodicals by increasing competition and efficiency in the commercial printing industry.

The Agreement will in no way affect postal rates for magazines and periodicals.

INVESTMENT

Investment Canada will continue to be able to review direct and indirect acquisitions by U.S. investors in the cultural industries.

The existing Baie Comeau Book Policy ensures Canadian control in two areas:

- the setting up of any new book publishing business, or
- the direct or indirect acquisition of Canadian book publishers or distributors by non-Canadians.

When a U.S. company is required by Canadian law to sell a Canadian cultural business it has acquired indirectly, Canada will ensure that the seller receives a fair open market value.

FINANCIAL SUPPORT

Nothing in the Agreement prevents the government from continuing to fund the CBC, the National Film Board, Telefilm Canada and the Canada Council, enabling them to continue to support creators, artists and cultural industries.

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

Notre nouvel Accord de libre-échange

Canada

LES INDUSTRIES CULTURELLES DU CANADA

Les Canadiens tiennent à leur culture distincte et unique. L'activité culturelle définit dans une large mesure l'identité particulière du Canada.

Conscient de ce fait, le gouvernement soutient les industries qui permettent de communiquer nos idées, nos images et nos expériences.

La culture est une industrie importante dans notre pays; elle représente plus de 10 milliards de dollars par année. Des milliers de Canadiens travaillent dans les domaines de l'édition de livres et de magazines, de la production de films, de vidéos et de musique, et de la programmation pour la télévision et la radio.

Pourtant, beaucoup de ces industries rivalisent avec d'immenses sociétés américaines sur un marché dix fois plus vaste que le nôtre.

Au fil des ans, les divers gouvernements canadiens ont instauré des mesures visant à développer ces industries et à en faire bénéficier le plus de Canadiens possible.

En négociant le nouvel Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada se devait de garantir et d'améliorer les échanges entre les deux pays. Parallèlement, il devait s'assurer qu'il pourrait continuer à appuyer son industrie culturelle.

Voici ce que l'Accord nous garantit :

LA CULTURE ET L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le gouvernement s'était engagé à protéger l'identité culturelle unique des Canadiens. Il a tenu sa promesse.

En effet, rien dans le nouvel Accord n'empêche d'appliquer les mesures, actuelles ou futures, qui visent à protéger et à promouvoir la culture canadienne, ainsi que les industries qui s'y rattachent.

Les industries sous-mentionnées, mis à part quelques exceptions, ne sont pas visées par l'Accord :

- l'édition,
- les films et les vidéos,
- les enregistrements musicaux audio et vidéo,
- la diffusion et la câblodistribution.

Cette exemption touche la production, la distribution, la vente et la présentation.

DISTRIBUTION DE FILMS

L'Accord ne modifie pas l'engagement qu'a pris le Canada envers le secteur canadien de la distribution de films. Le gouvernement tient à ce que le Canada soit considéré comme un marché distinct en ce qui concerne les droits de distribution de films.

ABAISSEMENT DES DROITS DE DOUANE

En vertu de l'Accord, le Canada et les États-Unis élimineront les droits de douane sur :

- les imprimés,
- les bandes magnétiques,
- les disques,
- les films exposés.

Il en résultera des prix plus bas pour les consommateurs canadiens et des coûts moins élevés pour les producteurs canadiens d'enregistrements et de films audio et vidéo.

CÂBLODISTRIBUTION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Canada protégera au moyen d'une loi les titulaires canadiens et américains de droits de propriété intellectuelle, dont les oeuvres, protégées par les droits d'auteur, sont rediffusées par câblodistribution. Les États-Unis accorderont également aux titulaires canadiens de droits de propriété intellectuelle un traitement non discriminatoire sur leur territoire.

PÉRIODIQUES

Le Canada n'exigera plus que les périodiques soient composés et imprimés au Canada pour que les sociétés canadiennes qui y insèrent des annonces puissent déduire les dépenses ainsi engagées de leur revenu imposable.

Les périodiques canadiens devraient tirer avantage de ce changement qui accroît la compétition et améliore l'efficacité de l'industrie commerciale de l'imprimerie.

L'Accord ne modifiera d'aucune façon les tarifs postaux des magazines et des périodiques.

INVESTISSEMENT

Investissement Canada continuera à examiner les acquisitions directes et indirectes faites par des investisseurs américains dans le domaine des industries culturelles.

La politique actuelle du livre, annoncée à Baie Comeau, garantit le contrôle du Canada dans deux domaines :

- la mise sur pied de toute nouvelle entreprise d'édition du livre,
- l'acquisition directe ou indirecte par des non-Canadiens d'entreprises canadiennes d'édition ou de distribution de livres.

Le Canada doit s'assurer que toute société américaine, qui est forcée par la loi canadienne de céder une entreprise canadienne du secteur culturel qu'elle avait acquise indirectement, bénéficie d'un prix d'achat correspondant à sa juste valeur marchande sur le marché libre.

APPUI FINANCIER

Rien dans l'Accord n'empêche le gouvernement de continuer à financer Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et le Conseil des Arts du Canada qui peuvent ainsi continuer d'appuyer financièrement les créateurs, les artistes et les industries culturelles.

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada